

REGLEMENT

Championnat scolaire d'échecs du Tarn et Garonne 2024-2025

CONDITIONS GENERALES

Article 1.1 : Conditions de participation

Peuvent participer au championnat tous les jeunes scolarisés dans les écoles et les collèges du Tarn et Garonne possédant la licence 2024-2025 de la Fédération française d'échecs A ou B. L'inscription est gratuite.

Le nombre de participants par établissement n'est pas limité.

Article 1.2 Organisation

Le championnat se déroulera le mercredi 12 février 2025 à La Ville Dieu du Temple (salle des fêtes).

1.3 Catégories

Les championnats se déroulent sous forme d'opens par catégories d'établissement : un tournoi pour les écoles et un pour les collèges. Chaque compétition est distincte et on ne peut pas regrouper les deux catégories dans un même tournoi.

TOURNOIS

2. 1 Règles des tournois:

Les tournois seront joués suivant les règles de la FFE, selon la cadence suivante :
2x12 mn +3 s par coup.

Les appariements seront effectués au système suisse. Le classement final sera calculé au nombre de points avec un 1er départage au Buchholz tronqué, un 2ème départage à la performance, un 3ème au cumulatif.

Au troisième coup illégal achevé, le joueur perdra la partie.

2 .2 Classement

Dans chaque tournoi, un classement individuel est d'abord établi au nombre de points gagnés par les participants. La référence sera la grille américaine du logiciel Papi. Pour les collèges et les écoles, les points sont ensuite comptabilisés par établissement dans la limite de 8 joueurs par établissement avec obligatoirement au moins 2 filles (ou au moins deux garçons). A partir du nombre de points obtenu par chaque établissement, il est ensuite établi un classement des écoles et des collèges.

2. 3 Qualification pour le championnat académique

Sont qualifiés pour le Championnat Académique les établissements scolaires qui ont participé au championnat départemental individuel (un pour les écoles et un autre pour les collèges) avec le nombre minimal de joueurs et joueuses (8 joueurs et joueuses, dont au moins 2 filles et 2 garçons), nommé établissement complet, et qui ont atteint les places qualificatives (se référer au règlement de la ligue d'Occitanie pour le nombre de places qualificatives).

2.4 Participation au championnat académique

Le (ou les) école (s) qualifiée (s) se présenteront au championnat académique avec une équipe de 8 joueurs (dont au moins deux filles ou deux garçons et éventuellement deux remplaçants) en respectant l'ordre défini dans le règlement national du championnat scolaire.

Le (ou les) collège (s) qualifiés (s) se présenteront au championnat académique avec une équipe de 8 joueurs (dont au moins deux filles ou deux garçons et éventuellement deux remplaçants) en respectant l'ordre prévu dans le règlement national du championnat scolaire.

ARBITRAGE

3.1 Choix des arbitres

Les différents tournois sont supervisés par un arbitre principal, choisi par l'organisateur en accord avec le Président du Comité Départemental.

Michel Grézels sera l'arbitre principal

L'arbitre principal ainsi désigné établit la liste des arbitres qui l'aident dans ses tâches d'arbitrage.

3.2 Réclamation

Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée avant la fin de la compétition.

3.3 Commission d'appel

La commission d'appel est composée de l'arbitre principal, président de la commission, le président du comité départemental et le responsable des jeunes du département.

DIVERS

4.1 Encadrement

Au moins un responsable adulte de chaque établissement devra encadrer et veiller à la sécurité des jeunes de son équipe. L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

4.2 Résultats

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu sur place, le mercredi soir entre 17 et 18h.

4.3 Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des échecs du Tarn et Garonne à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de l'image de leur enfant, ils doivent en faire la déclaration sur papier libre, adressée au président du CDJE et remise aux organisateurs du championnat le jour du tournoi.